

Département
des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONTEILLA-NYLS**

Conseillers en exercice : 23
Conseillers Présents : 21
Procurations : 2
Convocation : 14 avril 2026

Séance du 22 avril 2026 à 18 heures 30

L'an deux mille mille vingt six, le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué se réunit au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Franck DADIES, Maire.

Présents : MM DADIES Franck, BOIDIN Lucie, MOULIN Alexandre, CASTELL Marie-Hélène, HANOL Didier, ADOUE Thérèse, SANCHEZ Maxime, MAYNERIS-BONFANTI Carine, MASSOTEAU Thierry, ALMENDROS Marjorie, SAVINE Eric, FREVILLE Jocelyne, BOUSCASSE Michel, ARACIL Chrystelle, CATALA Rémi, DUMEC Isabelle, HARDY Mathieu, PARE Patrice, BANQ Chantal, MAZAS Michelle, VIDAL Fabien.

Absents excusés ayant donné mandat de vote : BLONDEL Géraldine à DADIES Franck, SANCHEZ Christèle à VIDAL Fabien.

Absent : néant

M HARDY Mathieu est nommé Secrétaire de Séance. Monsieur le Maire a ouvert la séance du conseil municipal.

Le quorum a été vérifié, le Conseil municipal peut délibérer.

OBJET: DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le contexte persistant de sécheresse que connaît le département des Pyrénées-Orientales, il convient de maintenir une vigilance renforcée sur la bonne application des mesures de restriction des usages de l'eau et, plus largement, sur les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau.

Il précise que la commune de Ponteilla-Nyls a déjà engagé plusieurs actions de sensibilisation et d'économie d'eau, tant à destination de la population que dans le fonctionnement de ses services municipaux.

Afin de renforcer la mobilisation communale sur ce sujet, de faciliter le suivi des mesures applicables et de disposer d'un interlocuteur identifié auprès des administrés, des services communaux et des partenaires institutionnels, il est proposé au Conseil municipal de désigner un référent "eau".

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le contexte de sécheresse affectant durablement le département des Pyrénées-Orientales;

Considérant la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation, de vigilance et d'économie de la ressource en eau au niveau communal ;

Considérant l'intérêt de désigner un élu référent afin d'assurer un suivi spécifique de ces questions ;

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Marie-Hélène CASTELL en qualité de référente "eau" de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉSIGNE Mme Marie-Hélène CASTELL en qualité de référente "eau" de la commune de Ponteilla-Nyls ;

PRÉCISE que cette désignation a pour objet de renforcer le suivi communal des questions relatives à la ressource en eau, à la sensibilisation des administrés, à l'application des mesures de restriction et aux actions d'économie d'eau ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce qui proroge de deux mois le délai de recours contentieux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,

Franck DADIES

